

EXTRAIT

DEPARTEMENT
DE
SEINE & MARNE

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE NEMOURS

SÉANCE DU 16 AVRIL 2026

N° 26/21

Code nomenclature 534

**CREATION DE LA
COMMISSION
COMMUNALE POUR
L'ACCESSIBILITE**

Effectif légal du Conseil 33
Membres en exercice 33
Présents 30
Votants 33

DATE DE CONVOCATION
Le 10 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le seize avril à dix-huit heures trente.

Le Conseil Municipal de Nemours, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la direction du Maire, Madame Valérie LACROUTE.

Présents

Valérie LACROUTE, Florence MARCANDELLA, Bernard COZIC, Nathalie PETITDIDIER, Steve ARNOULD, Charlotte VAILLOT, Gilles KINDERF, Odile BOURDIN, Patrick GOURET, Sylvie RADZIMSKI, Abderraouf BRAIK, Christian LAJARRIGES, Natacha SERGENT, Christophe GUIMBARD, Paule QUINTON, Louis-Ferdinand LEMELLE, Iris MARCANDELLA-RAVANNE, Gilbert PAVIE, Grégory VILLENEUVE, Sol-Angel BOENTE, Symphorien GNAHORE, France REBELO, Bernard LAVENANT, Volkan ALGUL, Dominique DUPRE, Sylvie DURIEU, Cyriaque TARDY, Muriel LOUIS, Emmanuelle GIVERS, Ségolène IDOUAOUK

Excusés

Sophie DELAROCHE, Daniel HELFRICH, Elodie TARIKET

Pouvoir

Sophie DELAROCHE à Sylvie RADZIMSKI
Daniel HELFRICH à Valérie LACROUTE
Elodie TARIKET à Odile BOURDIN

Mme Paule QUINTON remplit les fonctions de secrétaire de séance.

CREATION DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Entendu l'exposé du Maire,

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2143-3,
- La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

CONSIDERANT :

- Que les communes de plus de 5 000 habitants ont l'obligation de créer une commission communale pour l'accessibilité,
- L'intérêt de favoriser l'accessibilité du cadre de vie pour l'ensemble des usagers, notamment les personnes en situation de handicap,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

Accusé de réception en préfecture
077-217703339-20260416-D-2026-21-DE
Date de réception préfecture : 27/04/2026

DECIDE :Article 1 :

- De créer une commission communale pour l'accessibilité, chargée de :
- Dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports,
- Établir un rapport annuel présenté au Conseil municipal, incluant toute proposition utile de nature à améliorer la mise en accessibilité,
- Formuler des recommandations et contribuer à la définition d'une politique locale en matière d'accessibilité,
- Assurer un rôle de concertation avec les usagers, notamment les personnes en situation de handicap et leurs représentants.

Article 2 :

La commission sera composée comme suit :

- 3 élus municipaux,
- 2 représentants d'associations de personnes handicapées,
- 2 représentants des personnes âgées,
- 1 représentant des acteurs économiques de la commune.

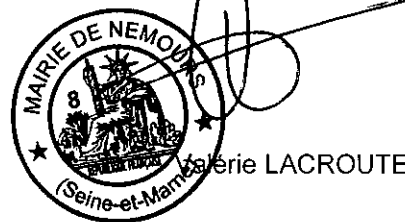
Article 3 :

- La désignation des membres de la commission interviendra lors d'une prochaine séance du Conseil municipal.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Pour copie conforme

Nemours, le 21 avril 2026

Le Maire,



Catherine LACROUTE

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de MELUN, sis à 43 Rue du Général de Gaulle, case postale 8630, 77008 MELUN CEDEX, ou d'un recours gracieux auprès du Maire de NEMOURS, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Date de transmission au représentant de l'Etat : 27 avril 2026

Date d'affichage